

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Un émissaire du président soudanais reçu par Oligui Nguema

LE général Ibrahim Gaber était porteur d'un message du général Abdelfatah Alborhan Abdelrhman au numéro un gabonais.

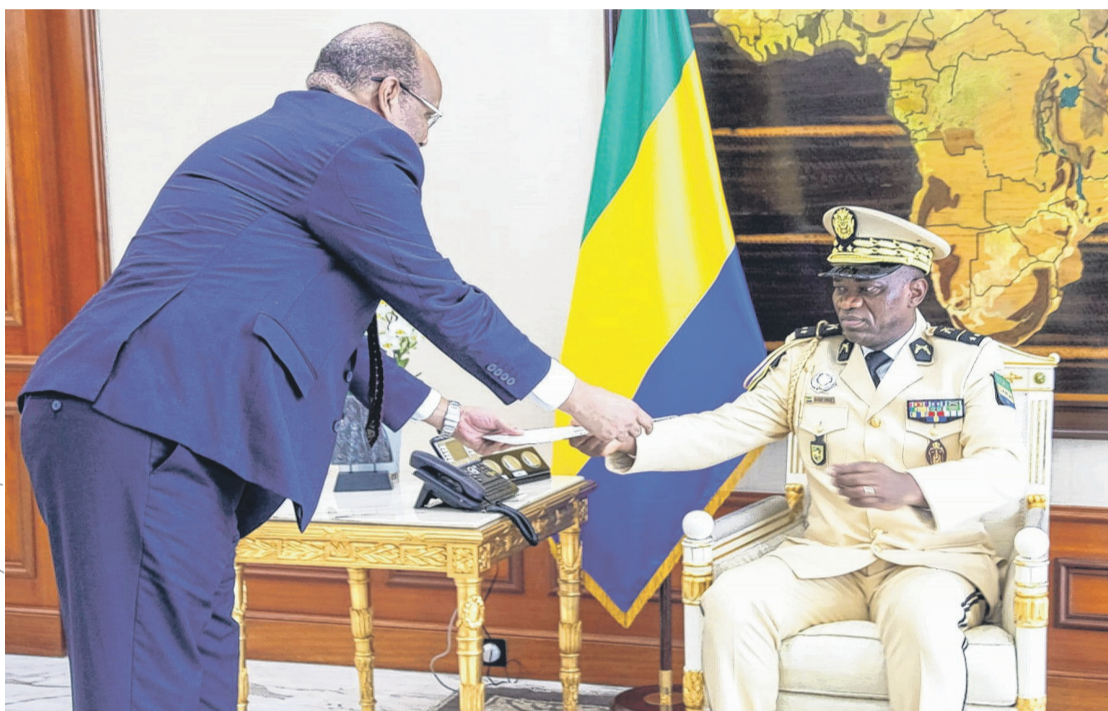
J.K.M
Libreville/Gabon

LE chef de l'État, le général Brice Clotaire Oligui Nguema, s'est entretenu, hier au palais de la présidence de la République, avec le général Ibrahim Gaber. Lequel était porteur d'un message de son homologue soudanais, le général Abdelfatah Alborhan Abdelrhman. Cette audience se situe dans le prolongement de la vaste tournée diplomatique que les autorités régulières soudanaises ont entamée depuis quelque temps sur le continent, à l'effet d'expliquer à leurs différents interlocuteurs et partenaires la situation qui prévaut actuellement dans leur pays.

teurs et partenaires la situation qui prévaut actuellement dans leur pays. Laquelle, depuis le 15 avril dernier, est notamment marquée par des violents affrontements entre l'armée et les forces paramilitaires, faisant ainsi de nombreuses victimes, dont des civils. Occasionnant dans le même temps, un afflux massif de réfugiés dans les pays limitrophes.

Après plus de huit mois de conflit, l'on ne semble pas entrevoir une sortie de crise. Et la situation humanitaire est plus que jamais précaire. De fait, le général Ibrahim Gaber a sollicité l'appui et le soutien diplomatique du Gabon dans les instances internationales, notamment au sein du Conseil de sécurité des Nations unies dont il est membre non-permanent.

À ce titre, fidèle à son attachement pour la paix, notre pays pourrait jouer un rôle non négligeable afin d'amener les différents belligérants à enterrer la hache de guerre. Dans tous les cas, abordant des sujets d'intérêt commun, les deux personnalités ont exploré les voies et moyens de raffermir les liens entre Libreville et Khartoum.



Le général Brice Clotaire Oligui Nguema recevant le message de son homologue soudanais.

Laurence Ndong : "(...) Il y a mieux à faire que de supputer sur la candidature éventuelle du général Oligui Nguema"

C'EST l'une des déclarations fortes récemment faites par la porte-parole du gouvernement de la Transition sur Radio France Internationale (RFI).

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

LAURENCE Ndong, ministre des Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication, porte-parole du gouvernement, invitée de nos confrères de Radio France Internationale (RFI), mercredi dernier, a, entre autres, voulu mettre un terme à certaines allégations. Notamment celles relatives à la fin de l'actuelle Transition mais surtout la candidature du général de brigade Brice Clotaire Oligui Nguema, à la tête du pays depuis le 30 août dernier. D'entrée le membre du gouvernement n'a pas manqué d'indiquer le caractère "provisoire" du chronogramme de la Transition, rendu public par le Comité pour la transition et la restauration des institutions (CTRI).

"Il faut d'abord indiquer que le chronogramme annoncé par le



La ministre de la Communication, Laurence Ndong.

CTRI l'est à titre indicatif. Il y aura une Concertation nationale, un Dialogue national sera convoqué. C'est à ce Dialogue national que les Gabonais, après avoir fait le constat de ce qu'il y a à faire, décideront en définitive de la durée de la Transition", a-t-elle rappelé.

S'agissant des restrictions imposées aux acteurs de la Transi-

tion, notamment ses collègues du gouvernement, elle salue la mise en place des garde-fous. "Il est bien que ceux qui sont dans le gouvernement n'aient pas un double agenda. Qu'ils ne soient pas là en se disant qu'ils profitent de leur position dans le gouvernement de la Transition et se présenter à l'élection présidentielle. Nous sommes là pour redresser notre pays. Nous avons un seul agenda, celui de restaurer les institutions", clame-t-elle haut et fort.

Sur la candidature supposée de la tête de file du CTRI à la prochaine présidentielle, elle n'y est pas allée avec le dos de la cuillère. "(...) Si les civils veulent que le général Oligui Nguema se présente, il est encore libre de refuser, il n'a pas déclaré sa candidature, il n'a jamais dit qu'il sera candidat ou pas. Donc, ce n'est pas le moment de supputer là-dessus", a-t-elle lâché sans fioritures.

Précision

L'on apprend de la Cour constitutionnelle que les requêtes relatives aux Règlements des deux Chambres du Parlement ont déjà été vidées.

Notamment à travers la décision 005/GCCT du 13 novembre dernier et notifiée au Sénat vingt-quatre heures plus tard. Et la décision 007/GCCT du 22 novembre et notifiée à l'Assemblée nationale, hier.

Les Règlements du Sénat et de l'Assemblée nationale définissent les modalités d'organisation du travail, précisent les procédés de délibération et déterminent les règles disciplinaires s'appliquant aux sénateurs et députés.